

Nombre de
conseillers
En exercice :
27
Présents :
17
Votants :
24

Date de
convocation :
03/12/2024
Date
d'affichage :
03/12/2024

Numéro :
52/2024

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024

Le 09 décembre 2024, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOURCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M.LACAN) – Michel ALBENGE (B.DELBRUEL) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Stéphanie RAYMOND (G.PELLIEUX) – David POUTRAIN (E.CLAVERIE) – Maxime FONTANILLE (G.TOUREL).

Absents non excusés non représentés : Bruno BARDES – François SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Huguette DELPY-SOUTADE

SECURISATION DE LA RN 88 ALBI ET LESCURE
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL ET DEPARTEMENTAL
POUR RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La première phase de travaux de sécurisation de la RN 88 sur les communes d'Albi et de Lescure d'Albigeois étant achevée, il convient désormais de reclasser une partie du domaine public routier national et départemental dans le domaine public routier communal dans le respect des articles L 123-2 à L 123-5 et R 123-2 du Code de la Voirie Routière et de déclasser une partie du domaine public communal, conformément au plan ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les éléments exposés ci-dessus,
- Vu le plan présenté,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le plan de principe de domanialité joint en annexe de la présente délibération
- **ACCEPTE** le reclassement des parties teintées en violet sur le plan joint, du domaine public routier national et départemental, dans le domaine public routier communal
- **ACCEPTE** le déclassement du domaine public routier communal des parties teintées en bleu sur le plan joint, en vue de leur classement dans le domaine routier public du département du Tarn
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire aux déclassements et reclassements mentionnés ci-dessus

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance
Huguette DELPY-SOUTADE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024



ID : 081-218101442-20241209-DELIB_52_2024-DE